

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

Commune de DOURDAN

**du Conseil Municipal du 14 septembre 2018**

Nomenclature N° : 5

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2018085

Présents : 24

Votants : 30

**Objet : Avis de la commune de Dourdan sur la fusion du Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge, le Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval et le Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique et de l'Assainissement des communes de la région de Limours**

Le 14 septembre 2018 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 7 septembre 2018, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

**PRESENTS** : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Annie SARRAN, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Thomas KIEFFER a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Tarik EL GACHBOUR a donné pouvoir à Elsa CAUDY, Pierre DUCOLONER a donné pouvoir à Didier LECRENAIS, Farid GHENNAM a donné pouvoir à Aude BOQUET, Désigane FLORE a donné pouvoir à Nessa DAVRAIN, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS** : Eric RINEAU - Nadia LE BOURNOT - Christelle BARTHELEMY.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Béatrice CROS

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON :

Le Bassin versant de l'Orge et de l'Yvette est actuellement géré par trois syndicats intercommunaux que sont le Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO), le Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA) et le Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique et de l'Assainissement des communes de la région de Limours (SIHA).

Le SIBSO regroupe 21 communes et 3 communautés de communes (entre Juine et Renarde, Rambouillet territoires et Dourdannais en Hurepoix).

Le SIVOA regroupe 37 communes et 3 communautés d'agglomérations.

Le SIHA regroupe 8 communes.

Fin 2016, la Communauté d'Agglomération Cœur Essonne Agglomération avait sollicité la fusion du SIVOA et du SIBSO par délibération du 8 décembre 2016.

La commune de Dourdan avait, par délibération du 12 mai 2017, donné, à l'unanimité, un avis défavorable au projet de périmètre et au projet des statuts du nouveau syndicat mixte fermé à la carte qui était issu de la fusion entre le SIVOA et le SIBSO. Par cette délibération, la Commune dénonçait le manque de concertation et d'information préalable à une telle décision et émettait le souhait de travailler avec les collectivités membres du SIBSO et du SIVOA sur un projet de fusion concerté et partagé, qui tienne compte des propositions et des besoins des communes en matière de rivière et d'assainissement.

La fusion n'a pas été prononcée.

Le SIBSO, par délibération, a sollicité la fusion du SIBSO avec le SIHA au début de l'année 2017.

Le SIHA, par délibération du 11 avril 2018, a sollicité auprès du Préfet de région la fusion du SIVOA, du SIBSO et du SIHA, afin de mutualiser les moyens de ces 3 syndicats et d'optimiser la gestion des cours d'eau appartenant au même bassin versant de l'Orge.

L'arrêté inter-préfectoral n°2018-PREF-DRCL-281 du 14 juin 2018 a arrêté un nouveau projet de périmètre du syndicat mixte fermé à la carte issu de la fusion du SIBSO, du SIVOA et du SIHA et un nouveau projet des statuts de ce syndicat.

Par courrier en date du 14 juin 2018, reçu en mairie le 15 juin 2018, Monsieur le Préfet de l'Essonne a sollicité les communes membres de ces syndicats, conformément à l'article L 5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales pour se prononcer sur le nouveau projet de périmètre et des statuts du nouveau syndicat qui serait issu de la fusion du SIBSO, du SIVOA et du SIHA.

Ainsi, les membres des syndicats doivent se prononcer dans un délai de 3 mois.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5212-27,

**Vu** l'arrêté Inter-préfectoral n° 2012 – PREF.DRCL/744 du 19 décembre 2012 portant création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, du SIBSO,

**Vu** les statuts du SIBSO,

**Vu** la délibération du conseil communautaire du SIHA du 12 mai 2018, sollicitant la fusion du SIVOA, du SIBSO et du SIHA,

**Vu** la délibération n° DEL2018-070 du Conseil Municipal de Dourdan du 29 juin 2018 portant avis favorable à la modification des statuts du SIBSO,

**Vu** la délibération du Conseil Syndical du SIBSO en séance extraordinaire du 6 septembre 2018 portant opposition à la fusion avec le SIVOA et le SIHA,

**Vu** la lettre de Madame la Préfète de l'Essonne du 14 juin 2018, reçue en mairie le 15 juin 2018, portant demande d'avis des communes membres des syndicats, objet du projet de fusion,

**Vu** l'arrêté Inter-préfectoral n° 2018-PREF-DRCL-281 du 14 juin 2018 portant projet de périmètre d'un syndicat mixte fermé à la carte issu de la fusion du SIVOA, du SIBSO et du SIHA et arrêtant le projet des nouveaux statuts de ce syndicat,

**Vu** l'avis de la commission « Urbanisme-Travaux-Développement Durables » du 11 septembre 2018,

**Considérant** que les 3 syndicats évoluent sur le même bassin versant de l'Orge et de l'Yvette,

**Considérant** les compétences plus globales et plus complexes en matière d'eaux, d'assainissement, de gestion de la rivière et des inondations,

**Considérant** que ces questions doivent recevoir un plan d'action ciblé mais à l'échelle du bassin versant,

**Considérant** qu'au regard des enjeux écologiques, de développement durable et économiques, il paraît opportun pour la commune de Dourdan de mutualiser les moyens et les actions sur l'ensemble du bassin versant de l'Orge et de l'Yvette.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité par :**

- **25 voix POUR** : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH + le pouvoir de Thomas KIEFFER, Annie SARRAN, Didier LECRENAIS + le pouvoir de Pierre DUCOLONER, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN + le pouvoir de Désigane FLORE, Aude BOQUET + le pouvoir de Farid GHENNAM, Elsa CAUDY + le pouvoir de Tarik EL GACHBOUR, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU,
- **5 voix CONTRE** : Christophe NICOLAU, Olivier LEGOIS, Marie-Ange ROUSSEL, Marc MACAN + le pouvoir de Fabienne LAPINA.
- **de donner un avis favorable** au principe de fusion des syndicats SIBSO, SIVOA et SIHA, à la condition que :
  - la fusion soit opérée au 1<sup>er</sup> juillet 2019, afin d'organiser une concertation raisonnable des membres des trois syndicats et afin que la commune de Dourdan soit étroitement associée aux groupes de travail, préparant de manière concertée, partagée et apaisée la future organisation du syndicat,
  - les intérêts des dourdannais et des contribuables de Dourdan soient préservés,
  - la gestion de la rivière et de l'assainissement sur la commune soient garanties, que les projets en cours ou à l'étude soient menés à leur terme, dans le respect des engagements pris envers la population,
  - le personnel du SIBSO soit préservé et que les équipements installés à Ollainville soient maintenus pour assurer le service rendu sur l'Orge amont,
  - les comités syndicaux se tiennent à Ollainville, lieu central du territoire.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **24 SEP. 2018**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire

Maryvonne BOQUET

